Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_075_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 13 mai 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Nathalie CHEFDOR, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER (à partir de la délibération n°CM-062/2026), Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Kevin BASNARY, Clémence BARBÉ, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Isabelle HARDAT donne pouvoir à Christophe LAUNAY, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Karine PRUNIER donne pouvoir à Marie-Annick DREANO, Armel OGER donne pouvoir à Clarisse GUILMOTO, Martine LE GAL donne pouvoir à Kristyna ROGER.

Pascal MARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27 ; 28 à partir de la délibération n°CM-062/2026
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-062/2026

OBJET : N°CM-075/2026 – SÉCURITÉ – SÉCURISATION DE L'ÉGLISE SAINT-ARMEL – MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION – DEMANDE DE FINANCEMENTS

Rapporteur : Pascal MARCHAND

La paroisse de Ploërmel a sollicité auprès de la collectivité un dispositif de sécurisation de l'église Saint-Armel. Une consultation de sûreté de la cellule prévention technique de la malveillance du groupement de gendarmerie départementale du Morbihan a donc été effectuée en 2025. Les conclusions mettent en évidence des risques (intrusions, dégradations, vols, incendie volontaire) nécessitant la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection intérieure.

La ville de Ploërmel souhaite s'inscrire dans la sécurisation de l'édifice en installant trois caméras, couvrant la nef, le chœur et la sacristie. Les images des caméras seront consultables par la police municipale et la gendarmerie nationale.

L'investissement s'élève à 4 594 € hors taxe. Dans le cadre de l'appel à projets 2026 pour la sécurisation des sites cultuels (SSC), l'aide versée par l'État pourrait couvrir jusqu'à 80 % du coût.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_075_2026-DE

DÉPENSES	COÛT	RECETTES	MONTANT
Installation du matériel de vidéoprotection	4 594,00 €	État - appel à projet SSC (80 %)	3 675,20 €
		F.C.T.V.A.	904,32 €
Total HT	4 594,00 €	Autofinancement	933,28 €
Total TTC	5 512,80 €	Total	5 512,80 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'appel à projets pour la sécurisation des sites cultuels lancé par l'État,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 5 mai 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 33
. Pour : 30
. Contre : 3 (G. PAYOT, D. PAPETA, P. VERREY)
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à la majorité des membres présents :
- **APPROUVE** l'installation de caméras de vidéoprotection au sein de l'église Saint-Armel ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la demande d'autorisation d'exploitation d'un système de vidéoprotection auprès de la Préfecture du Morbihan ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à procéder à toutes demandes de financement en lien avec cette opération ;
- **INSCRIT** les crédits au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY



Le secrétaire de séance,
Pascal MARCHAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.